

C'est la rentrée ! Inscriptions aux accueils de loisirs

Ouverture des inscriptions lundi 28 août

Les accueils de loisirs reprennent leurs activités les [mercredis](#) et le [soir](#).

La communauté de communes intervient également pendant la [pause méridienne](#) (le midi) sur les communes de Ruoms, Salavas et Vallon Pont d'Arc.

Dès l'entrée au collège, [voir les activités dans la page "Les ados"](#)

Nouveau : dès la rentrée 2023, toutes les inscriptions se font de manière dématérialisée via le portail famille. Aucune inscription n'est effectuée par email ou téléphone.

- Votre enfant fréquente déjà les accueils de loisirs ? Votre espace est déjà créé sur le portail famille : vérifiez les informations avant de procéder à l'inscription
- Vous êtes une nouvelle famille ? Créez votre espace

N'hésitez pas à contacter le service pour toute question ou difficulté de connexion.

[Cliquez ici pour vous connecter au portail famille](#)

Les documents demandés

- Attestation d'assurance extra scolaire 2023-2024
- photocopie lisible des vaccins
- copie intégrale de l'acte de naissance (uniquement lors d'une première inscription)

L'inscription est validée quand le dossier est complet, lorsque les règlements sont à jour et que vous avez reçu un mail de confirmation.